

Mr. Speaker, and that he do appoint the printing thereof, and that no person but such as he shall appoint do presume to print the same.

Resolved, That Select Standing Committees be appointed for the following purposes: 1. On Privileges and Elections.—2. On Expiring Laws.—3. On Railways, Canals and Telegraph Lines.—4. On Miscellaneous Private Bills.—5. On Standing Orders.—6. On Printing.—7. On Public Accounts.—8. On Banking and Commerce.—9. On Immigration and Colonization.

Resolved, 1st.—That if anything shall come in question touching the return of election of any Member, he is to withdraw during the time the matter is in debate; and all Members returned upon double returns are to withdraw until their returns are determined.

Resolved, 2nd.—That if it shall appear that any person has been elected or returned a Member of this House, or hath endeavoured so to be, by bribery or any other corrupt practices this House will proceed with the utmost severity against all such persons as shall have been wilfully concerned in such bribery or other corrupt practices.

Resolved, 3rd.—That the offer of any money or other advantage to any member of the House of Commons, for the promoting of any matter whatsoever, depending or to be transacted in the Parliament of the Dominion of Canada, is a high crime and misdemeanor, and tends to the subversion of the Constitution.

LIBRARY OF PARLIAMENT

Mr. Speaker laid before the House, the Report of the Librarian of the House of Commons, on the state of the Library of Parliament.

The number of books in the Library at the opening of last session, was estimated at 61,500 volumes. Since then, about 1,500 volumes have been added; making a total of 63,000.

diés en détail par M. l'Orateur, et que celui-ci ordonne l'impression, et que nul autre que la personne désignée ne se permette d'en faire l'impression.

Il est décidé—Que soient désignés des Comités permanents pour traiter des questions suivantes: 1. Des privilèges et élections.—2. Des lois qui expirent.—3. Des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.—4. Des divers Bills d'intérêt privé.—5. Du Règlement.—6. De l'imprimerie.—7. Des comptes publics.—8. De la banque et du commerce.—9. De l'immigration et de la colonisation.

Il est décidé (premièrement)—Que si une question quelconque survient concernant les résultats d'élection d'un député, celui-ci doit se retirer pendant que la question est débattue, et que tous les députés, qui sont élus une deuxième fois, doivent se retirer jusqu'à ce que les résultats soient déterminés.

Il est décidé (deuxièmement)—Que si une personne est élue ou réélue membre de la Chambre, ou a essayé de l'être en achetant des voix ou en utilisant d'autres manœuvres de corruption, la Chambre condamnera avec la plus grande sévérité toutes les personnes impliquées volontairement dans l'achat des voix ou dans d'autres manœuvres de corruption.

Il est décidé (troisièmement)—Que l'offre d'une somme d'argent ou de quelque autre avantage à un membre de la Chambre des Communes, en vue de promouvoir une cause quelconque qui relève du Parlement de la Puissance du Canada ou qui y serait négociée, constitue une infraction et un crime graves, et mène à la subversion de la Constitution.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'Orateur présente à la Chambre, le rapport du bibliothécaire de la Chambre des Communes concernant la bibliothèque du Parlement.

Le nombre de livres contenus dans la bibliothèque à l'ouverture de la dernière session se chiffrait à 61,500. Depuis ce temps, 1,500 volumes ont été acquis, ce qui porte le total des volumes à 63,000.